

Date de convocation	08/01/2015
Membres en exercice :	40
Membres présents :	34
Membres votants :	36

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNE ET SCIE, LE JEUDI 22 JANVIER 2015

Le *Conseil Communautaire* de la Communauté de Communes Varenne et Scie, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Honoré, le **jeudi 22 janvier 2015 à 18 heures**, sous la Présidence de Gérard JOUAN, Président et Maire de La Chaussée

Commune	Délégués		Délégués		Commune	Délégués	
Anneville sur Scie	RIBET Jacky	E	CHERON Sébastien	E	Le Catelier	ROLLAND Hervé	P
Belmesnil	LE VERDIER Guy	P	OGDEN Hugues	E	Les Cent Acres	VOLLET Jacques	P
	GUESDON Pascal	P			La Chapelle du Bourgay	GIFFARD Christian	P
Bertreville Saint Ouen	CALAIS Thérèse	P	PERCHEPIED Jean-Louis	P	Criquetot sur Longueville	LEFORESTIER Nicolas	P
Bois Robert	COTTEREAU Chantal	E pvr	VASSEUR Christian	P	Crosville sur Scie	DEPREAUX Alain	P
La Chaussée	JOUAN Gérard	P	BOINET Daniel	P	Dénestanville	PRIEUR André	P
	BOUCOURT Daniel	P			Lintot les Bois	LEVAVASSEUR Marie-Christine	P
Longueville sur Scie	BUREAUX Olivier	P	HATCHUEL Albert	P	Manéhouville	DURAME Sébastien	E
	BOURDON Marie-Hélène	P	GOUGEON Fabien	P	Muchedent	CRESENT Christine	P
	PETIT Thierry	P			Notre Dame du Parc	VIDAL Bastien	P
Sainte Foy	CHANDELIER David	P	DUVAL Nicolas	P	Saint Crespin	LANGLOIS Jean-Pierre	P
	TANNAI Richard	E pvr			Saint Germain d'Etalles	CHARDONNET Michel	P
Torcy le Grand	SERVAIS PICORD Laurent	P	BOULAIN Dominique	P	Saint Honoré	POTEL Paul	P
	GRANDSIR Sandrine	A	DROUAUX Christian	P	Lintot les Bois	PONTY François	P
Torcy le Petit	PAUMIER Jean-Pierre	P	BERANGER Eric	P			
	LEFEBVRE Jean-Marc	P					

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance précédente
- Budget ZA : Compte administratif 2014, Affectation du résultat, budget 2015
- Budget Ateliers locatifs : Compte administratif 2014, Affectation du résultat, budget 2015
- Budget Extension ZA : Compte administratif 2014, Affectation du résultat, budget 2015
- Budget MARPA : Compte administratif 2014, Affectation du résultat, budget 2015
- Budget Lotissement MARPA : Compte administratif 2014, Affectation du résultat, budget 2015
- Adoption des statuts du Pole d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Dieppois Terroir de Caux
- Maison de santé pluridisciplinaire
- Renouvellement des conventions OCADEEE et Recylum

-Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

-Informations du Président

Pour répondre à la question de M. Hatchuel, nous avons demandé l'inscription au Contrat de Pays de la mise en place d'une ORAC sur notre territoire, en demandant que l'ensemble des collectivités puisse se joindre à ce programme.

P. Potel demande que soit examinée la possibilité d'une OPAH.

Le Président rapond que ceci ne semble plus possible du fait que nous ayons déjà bénéficié de ce type d'opération sur notre territoire. A suivre.

Numérique : le syndicat départemental a retenu notre collectivité au titre du programme FTTH sur 2017 et 2018, notre persévérance a payé.

2015-001 – BUDGET ZA – Compte Administratif 2014

Sous la Présidence de JP Paumier, doyen d'âge, le compte administratif ZA est présenté.

RESULTAT CUMULE			
	Fonctionnement	Investissement	Solde d'exécution
Dépenses	2 630.73	2 511	
Recettes	1 982.30	0	
Solde d'exécution	-648.43	- 2 511	-3 159.43
Report	49 098.66	6 934.34	56 033
Total	48 450.23	4 423.34	52 873.57
Restes en Dépenses			
Restes en recettes			
Total cumulé	48 450.23	4 423.34	52 873.57

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :
-ADOpte le Compte Administratif 2014 ZA et le compte de gestion conforme.

Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 27 janvier 2015

2015-002 – BUDGET ZA – affectation du résultat 2014

Vu le compte administratif ZA 2014, Vu qu'il n'y a pas de restes à réaliser,
Vu l'excédent de fonctionnement de 48 450.23 € et l'excédent d'investissement de 4 423.34 €,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :
-DECIDE d'affecter le résultat 2014 en excédent antérieur reporté.

Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 27 janvier 2015

2015-003 – BUDGET ZA – Budget Unique 2015

Le projet de Budget ZA présente une section d'investissement équilibrée à 4423 € et une exploitation à 100850 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :
-DECIDE de reverser au Budget Général la somme de 48.000 € du fait de l'excédent dégagé
-ADOpte le budget ZA 2015.

Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 27 janvier 2015

2015-004 – Budget Ateliers Locatifs – Compte administratif 2014

Sous la Présidence de JP Paumier, doyen d'âge, le compte administratif Ateliers Locatifs est présenté.

RESULTAT CUMULE			
	Fonctionnement	Investissement	Solde d'exécution
Dépenses	149 284.87	68 410.74	
Recettes	107 236.63	97 396.18	
Solde d'exécution	-42 048.24	28 985.44	-13 062.80
Report	6 971.12	-26 810.75	-19 839.63
Total	-35 077.12	+2 174.69	-32 902.43
Restes en Dépenses			
Restes en recettes			
Total cumulé	-35 077.12	+2 174.69	-32 902.43

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :
-ADOpte le Compte Administratif 2014 Ateliers Locatifs et le compte de gestion conforme.

Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 27 janvier 2015

2015-005 – Budget Ateliers Locatifs – Budget unique 2015

Le projet de budget ateliers locatifs s'élève à 422760 € en Investissement et 132841 € en Fonctionnement.

N Leforestier précise qu'une inscription budgétaire de 350000 e est proposée pour l'extension de l'atelier 1 suite à la demande de l'entreprise d'accroître son activité.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :
-ADOpte le budget Ateliers Locatifs 2015.

Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 27 janvier 2015

2015-006 – Budget Extension ZA – Compte administratif 2014

Sous la Présidence de JP Paumier, doyen d'âge, le compte administratif Extension ZA est présenté.

RESULTAT CUMULE			
	Fonctionnement	Investissement	Solde d'exécution
Dépenses	3 651.40	3 651.40	
Recettes	3 651.40	0	
Solde d'exécution	0	-3 651.40	- 3 651.40

Report	0	0	0
Total	0	-3 651.40	- 3 651.40
Restes en Dépenses			
Restes en recettes			
Total cumulé	0	-3 651.40	- 3 651.40

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-ADOpte le Compte Administratif 2014 Extension ZA et le compte de gestion conforme.

Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 27 janvier 2015

2015-007 – Budget Extension ZA – Budget unique 2015

Le projet de budget Extension ZA s'élève à 553 652 € en investissement et 132841 € en recettes. N Leforestier précise qu'une inscription budgétaire de 350000 € est proposée pour l'extension de l'atelier 1 suite à la demande de l'entreprise d'accroître son activité.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-ADOpte le budget Ateliers Locatifs 2015.

Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 27 janvier 2015

2015-008 – BUDGET Lotissement MARPA2014 – Décision modificative

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE de modifier le budget Lotissement MARPA 2014 comme suit

RI : 1068 : - 50.166,00 €

RI : 021 : + 50.166,00 €

DF : 023 : + 50.166,00 €

RF : 002 : + 50.166,00 €

Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 27 janvier 2015

2015-009 – BUDGET Lotissement MARPA - Compte Administratif 2014

Sous la Présidence de JP Paumier, doyen d'âge, le compte administratif Lotissement MARPA est présenté.

RESULTAT CUMULE			
	Fonctionnement	Investissement	Solde d'exécution
Dépenses	413 349.37	413 348.79	
Recettes	413 348.79	400 929.31	
Solde d'exécution	-0.58	-12 419.48	
Report	50 166.44	-400 929.31	
Total	50 165.86	-413 348.79	-363 182.93
Restes en Dépenses			
Restes en recettes			
Total cumulé	50 165.86	-413 348.79	-363 182.93

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-ADOpte le Compte Administratif 2014 Lotissement MARPA et le compte de gestion conforme.

Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 27 janvier 2015

2015-010 – BUDGET Lotissement MARPA – Budget Unique 2015

Le projet de Budget Lotissement MARPA présente une section d'investissement équilibrée à 1.263.349 € et une exploitation à 1.683.350 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE de fixer la participation du Budget MARPA au Budget lotissement MARPA ainsi :

98 750 € pour la vente du terrain au budget MARPA et 60 000 € pour la participation au VRD de la MARPA

-DECIDE de verser une subvention du budget général de 100 000 € au budget Lotissement MARPA

-ADOpte le budget Lotissement MARPA 2015.

2015-011 – BUDGET MARPA – Compte Administratif 2014

Sous la Présidence de JP Paumier, doyen d'âge, le compte administratif MARPA est présenté.

RESULTAT CUMULE			
	Fonctionnement	Investissement	Solde d'exécution
Dépenses	1 040	960 883.03	
Recettes	100 000	1 347 875.78	
Solde d'exécution	98 960	386 992.75	485 952.75
Report		-73 535.88	-73 535.88
Total	98 960	313 456.87	412 416.87
Restes en Dépenses		-2 041 388	
Restes en recettes		1 628 972	
Total cumulé	98 960	-98 959.13	0.87

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-ADOpte le Compte Administratif 2014 MARPA et le compte de gestion conforme.

Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 27 janvier 2015

2015-012 – BUDGET MARPA – affectation du résultat 2014

Vu le compte administratif MARPA 2014

Vu l'excédent de fonctionnement de 98 960 € et l'excédent d'investissement de 313 456.87 €,

Vu que les restes à réaliser sont déficitaires de 412 416 €,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE d'affecter le résultat 2014 au 1068.

Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 27 janvier 2015

2015-013 – BUDGET MARPA – Budget Unique 2015

Le projet de Budget MARPA présente une section d'investissement équilibrée à 2.074.388 € et une exploitation à 333.600 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-ADOpte le budget MARPA 2015.

Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 27 janvier 2015

2015-014 -Adoption des statuts du Pole d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Dieppois Terroir de Caux

-Vu le CGCT et notamment ses articles L.5741-1 et suivants,

-Vu l'arrêté préfectoral du 13/12/2010 fixant les statuts du syndicat mixte du Pays Dieppois Terroir de Caux

-Vu l'arrêté préfectoral du 22/04/2011 fixant le périmètre du schéma de cohérence territoriale du Pays Dieppois Terroir de Caux

-Vu les statuts du Comité syndical du Pays,

-Considérant que l'article L. 5741-1 du CGCT prévoit que le représentant de l'Etat dispose d'un délai de six mois à compter de la promulgation de la loi du 27 janvier 2014, pour informer l'organe délibérant du syndicat mixte de XXX et de ses membres du projet de transformation;

-Considérant les délibérations des EPCI membres du syndicat mixte du Pays Dieppois – Terroir de Caux en faveur d'une transformation du syndicat mixte en pôle d'équilibre territorial et rural;

-Considérant que les membres du syndicat mixte ne se sont pas opposés à la transformation,

-Considérant l'arrêté du représentant de l'Etat du 18 décembre 2014 portant transformation du syndicat mixte du Pays Dieppois Terroir de Caux en pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Dieppois – Terroir de Caux;

-Considérant que le pôle d'équilibre territorial et rural offre un cadre juridique plus intégré que le statut de syndicat mixte

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-ADOpte les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Dieppois – Terroir de Caux tels qu'annexés.

Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 27 janvier 2015

2015-015 -Maison de santé pluridisciplinaire

A Dépréaux expose que nous organisons des réunions avec les professionnels de santé pour faire avancer le projet. Nous travaillons sur les projets de baux, conventions. Nous nous orientons vers un bail commercial ou professionnel à chaque professionnel, incluant l'entretien des parties communes, ...

Aussi, pour continuer notre travail, il nous faut solliciter dès à présent les subventions.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-CONFIRME son engagement pour la Maison Pluridisciplinaire de Santé

-SOLLICITE les subventions de la DETR, du FEADER, de la Région et du Département

-FIXE le plan de financement ainsi :

INVESTISSEMENT	
terrain	120 000,00
construction	1 200 000,00
aménagements extérieurs	150 000,00
MO	135 000,00
Divers	91 000,00
TOTAL	1 696 000,00
SUBVENTIONS	
FEADER	250 000,00
Région	375 000,00
DETR	333 000,00
Département	375 000,00
TOTAL AIDES	1 333 000,00
SOLDE A FINANCER	363 000,00

Les travaux ne seront engagés qu'après autorisation du conseil communautaire.

Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 27 janvier 2015

2015-16 -Convention OCAD3E et Recylum 2015-2020

OCAD3E a renouvelé son agrément qui court ainsi de janvier 2015 à décembre 2020.

Son agrément permet donc la reprise des DEEE mais également des lampes usagées.

Il nous est proposé de signer dès à présent une convention calée sur cet agrément pour chacun des déchets concernés.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE de signer la nouvelle convention OCADEEE pour la reprise des DEEE

-DECIDE de signer les conventions avec OCADEEE et Recylum pour la reprise des lampes usagées

-DONNE pouvoirs au Président pour signer tous les documents se rapportant à ces conventions.

Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 27 janvier 2015

-Informations

Un prochain séminaire pour finaliser le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est d'ores et déjà prévu le mercredi 18 mars après midi.

Fermeture de la Maison de l'Emploi de Dieppe et donc du Relais de Service Public au 31 mars 2015.

La séance est levée à 19h00.

AFFICHAGE A PARTIR DU LUNDI 26 JANVIER 2015.